



Issy-les-Moulineaux, le 23 janvier 2019

### Marché de l'eau et de l'assainissement de Nîmes Métropole **La justice saisie par Saur**

*Saur confirme le dépôt d'un référé précontractuel auprès du tribunal administratif de Nîmes (Gard).*

Comme annoncé dans son communiqué de presse du 17 janvier, Saur confirme le dépôt, dans l'après-midi de ce jour, d'un référé précontractuel pour contester le classement des offres des candidats dans le cadre de la procédure de choix du concessionnaire du marché de l'eau et de l'assainissement par Nîmes Métropole. Ce référé suspend la signature de tout contrat jusqu'à la décision du tribunal administratif de Nîmes.

Saur a sollicité l'agglomération de Nîmes Métropole, le 9 janvier, pour obtenir une motivation à sa décision, conformément aux textes en vigueur. Saur n'a toujours reçu aucune justification.

Les articles et documents publiés récemment dans la presse sur cette procédure renforcent la nécessité d'une totale transparence sur les raisons qui ont conduit à écarter l'offre la plus économique pour les Nîmois et les finances de la collectivité ainsi que la plus responsable socialement.

**Contact presse** : Christophe Piednoël – [christophe.piednoel@saur.com](mailto:christophe.piednoel@saur.com) – 06 07 35 06 12

▶ **Saur**

Siège Social : 11, chemin de Bretagne - 92130 Issy-les-Moulineaux - [www.saur.com](http://www.saur.com)  
Saur - SAS au capital de 101 529 000 € - 339 379 984 R.C.S. Nanterre - TVA intracommunautaire : FR 28 339 379 984